



Quinzomadaire de la Fédération anarchiste

www.monde-libertaire.fr

Supplément **gratuit** au Monde libertaire n° 1699

# La saga des Conti

11 mars 2009, les 1120 salariés de l'usine de pneumatiques « Continental » de Clairoux reçoivent leur lettre de licenciement. Dès les premiers jours c'est la colère, mais ceux que l'histoire retiendra sous le nom des « Conti » sont déjà habités d'une certitude : celui qui se bat n'est pas sûr de gagner, mais celui qui ne se bat pas a déjà perdu.



**Le film relate** le conflit sur plusieurs mois, dans ses grandes étapes, mais aussi et surtout en coulisses, au plus près de ses acteurs : Xavier Mathieu, Roland Szpirko, et tous les autres. On découvre de l'intérieur la mise en œuvre d'une stratégie inédite, on assiste à sa montée en puissance au jour le jour, à une combinaison d'actions judiciaires, de coups de force, de diplomatie et d'opérations de relations publiques. Les Conti nous livrent leur aventure à la fois collective et individuelle, leur propre analyse des événements, leur vision d'un monde qui change : subjective, mais toujours pertinente et lucide. Une peinture d'un certain monde ouvrier en mutation.

**LA SAGA DES CONTI** est aussi un film sur l'amitié, l'histoire d'un groupe d'hommes et de femmes (surtout d'hommes, il faut bien le reconnaître) confrontés à un défi qui engage leurs vies. A pied, en train, en voiture, forts de leur mobilisation contre la stratégie financière d'une multinationale, ils écrivent une page d'histoire sociale. Comme lors du voyage à Hanovre pour l'assemblée générale des actionnaires : avant le départ, répétition générale du slogan « Alle zusammen », version allemande du « Tous ensemble ». A l'arrivée, sur le quai, les « Conti » sont attendus par leurs homologues d'outre-Rhin. Accolades, embrassades, larmes. Et marche bras dessus, bras dessous vers l'AG.



# Note du réalisateur

**Ce film est la version aboutie** de trois années de travail à partir d'environ 160 heures de rushes, et constitue la véritable histoire d'un conflit social qui a marqué la décennie, de ces hommes et ces femmes de l'usine Continental de Clairoux, que l'on retiendra sous le nom des Conti.

Ce long-métrage est en réalité le film que j'ai toujours souhaité faire, écrit à l'origine pour ce format. C'est un documentaire qui est construit comme une fiction, dans lequel émergent de véritables personnages de cinéma : le couple Xavier / Roland (le jeune lion et le vieux renard), mais aussi une tribu autour d'eux. Les acteurs interprètent ici leurs propres rôles comme dans une comédie sociale qui « ré-enchanté » la lutte.

Si on ne triche pas, dans le sens où la mise en scène ne transfigure pas la vérité, la réalisation et le montage veulent ici éclairer la dramaturgie qui émane du réel.

Bien qu'un documentaire de 52 minutes intitulé : « Les Conti »

ait été diffusé sur France 3 et Public Sénat en 2012, ce film est fort différent. Il ne dure pas seulement 45 minutes de plus. Il était vital pour moi de donner à la parole de ces ouvriers l'espace qu'elle mérite et à leur histoire sa vraie dimension, à travers des scènes inédites permettant de comprendre le récit de cette lutte et ses intrigues.

**C'est aussi un film sur l'intelligence humaine**, celle des ouvriers, de leur sens tactique et émotionnel lorsqu'il s'agit de négocier, d'identifier des pièges, d'élaborer des stratégies, ou tout simplement de raisonner.

La vitalité qu'il transmet gagne les faveurs de nombreux salariés qui - selon leurs dires - s'en font un exutoire aux frustrations qu'ils vivent dans le monde du travail ou lors de conflits sociaux. Le film suscite le débat dans les salles dont c'est la vocation, et rassemble au delà des sensibilités politiques, car je ne l'ai pas fait comme un film militant, c'est plutôt un film citoyen.

## Jérôme Palteau, réalisateur

Il confie que son expérience en tant que réalisateur et chef opérateur de films d'entreprises, notamment industrielles, lui a permis de bien découvrir et d'apprécier des mondes qui sont d'abord des communautés humaines complexes et passionnantes, des lieux où se transforme la matière et où se crée la richesse par le travail. Il prépare actuellement : « La pagode économique » film documentaire sur un entrepreneur Cambodgien qui valorise la sève de palme dans les circuits bio et commerce équitable.

La Saga des Conti, un film de Jérôme Palteau. Montage : Marie Quinton. Musique : Loïc Lannoy. Production : VicProduction en co-production avec Les Films d'Ici et France Télévisions. Distribution en salles : Les Films des Deux Rives. 97min - France - 2013 - Visa n° 135 850

ASSOCIATIONS, COLLECTIFS, PARTIS POLITIQUES, SI VOUS VOULEZ ORGANISER UNE PROJECTION, CONTACTEZ-NOUS : 06 22 31 80 67  
filmsdesdeuxrives@yahoo.fr  
www.lasagadesconti.com



# Si les Conti m'étaient contés

**Jérôme Palteau** habite Clairoux. Chaque matin, il passe devant l'usine Continental pour aller déposer une demi-douzaine d'enfants du village, dont les siens, au collège de Compiègne. Un quotidien immuable et rassurant. Mais ce matin du 12 mars 2009, quelque chose cloche. Des centaines d'ouvriers à la mine grave sont rassemblés devant l'usine autour d'un feu de pneus qui dégage une épaisse fumée noire. Dans sa voiture, Jérôme Palteau observe la scène, intrigué. A la radio, le présentateur du journal est en train d'annoncer la plus importante fermeture d'entreprise française (1 120 salariés) depuis le début de la crise : l'usine Continental de Clairoux.

« J'ai compris que j'avais devant moi les images de ce que j'entendais à la radio. L'actualité devenait ma réalité. »

Dès lors, Jérôme Palteau n'a plus qu'une idée : filmer. Réalisateur de métier, il

revient le lendemain armé d'une petite caméra DV, prend contact avec les délégués syndicaux et commence à filmer. Il n'arrêtera plus. « Au fil des semaines, ma présence régulière aux côtés des ouvriers m'a permis de gagner leur confiance. Ils m'ont ouvert les coulisses de leur combat et autorisé à tout filmer, y compris les conversations les plus confidentielles. » Résultat, 140 heures de rushs. Une matière première passionnante qui permet à la fois de raconter une aventure humaine faites d'intenses moments d'émotion, de vivre un conflit social de l'intérieur et surtout de comprendre comment s'est élaborée une stratégie de lutte radicale et démocratique qui a permis aux salariés de Continental de bénéficier d'un plan social hors norme.

Olivier Millot  
pour Télérama, novembre 2010.

## Note du distributeur

En tant que distributeur, ce film me paraît exemplaire à bien des égards. Le temps accordé par le réalisateur à vivre cette grève de longue durée, à vivre avec ses personnages, à établir les liens nécessaires à une relation de qualité lui ont permis de saisir l'action elle-même mais aussi les discussions, les doutes et la détermination de ce groupe d'hommes. Mémoire contemporaine d'une grève fortement médiatisée, le film pose des questions qui résonnent dans l'actualité de ce début 2013. Redressement industriel, fermeture d'usines, crise de l'industrie automobile, La saga des Conti paraît filmer un quotidien mais l'attention portée aux hommes qui ont réussi à amener un grand groupe européen à négocier est celle d'un documentariste engagé. La construction, autour des animateurs de cette grève, permet de filmer l'évolution de l'action mais aussi celle des personnages. Des moments particulièrement forts (le voyage en Allemagne) donnent un aperçu sur ce que peut être une solidarité européenne. C'est bien une œuvre de long-métrage, dans la tradition du documentaire engagé sans être partisan, digne du collectif qu'est encore la salle de cinéma. Même si distribuer de tels documentaires représente un certain défi, il est essentiel pour une certaine conception du cinéma de continuer à proposer ces œuvres au public.

Jacques Choukroun,  
Les Films des Deux Rives





# La lutte des ouvriers de Continental Clairoix

**2007** : retour à la semaine des 40h en échange d'une garantie du maintien de l'emploi

**2008** : 17 millions de bénéfice pour le groupe

**2009** : le site ferme au profit des usines roumaines, 1120 salariés licenciés

## Stratégie de la lutte

**11 mars 2009** : annonce de la fermeture.

**12 mars** : première réunion dans l'usine au cours de laquelle Louis Forzy est bombardé d'œufs par des salariés.

**16 mars** : Comité Central d'Entreprise à Reims interrompu par les salariés.

**17 mars** : signature d'un protocole de reprise du travail / reprise du travail en pointillé.

**25 mars** : manifestation à Paris et rencontre des délégués à l'Élysée avec Raymond Soubie, conseiller aux affaires sociales de Nicolas Sarkozy.

**31 mars** : voyage en convoi de 100 voitures à Sarreguemines, audience en référé au tribunal pour demander l'ajournement du plan social et manif avec les salariés de Continental Sarreguemines.

**5 avril** : en accord avec l'organisation le départ de la course cycliste Paris Roubaix est donné devant l'usine.

**7 avril** : rencontre avec Philippe Gustin, conseiller au ministère des finances, interlocuteur potentiel de l'État dans les négociations.

**9 avril** Assignation en référé au tribunal de Compiègne pour demander l'interdiction de déplacer les moules de l'usine.

**21 avril** : refus du tribunal de Sarreguemines d'ajourner le plan social. Mise à sac de la sous-préfecture de Compiègne, suivie de l'accord de l'État pour organiser des négociations tripartites.

## Stratégie de la négociation

**22 et 23 avril** : voyage en train de nuit vers Hanovre, meeting et manifestation franco-allemande devant l'assemblée des actionnaires.

**6 mai** : occupation de l'usine de Sarreguemines pour obliger la direction Allemande à négocier.

**12 mai 2009** : réunion préparatoire aux négociations à Hanovre.

**18 mai** : manifestation à Paris devant la Bourse et dépôt d'une motion à l'autorité des marchés financiers.

**19 mai** : début des négociations à Francfort, suivi d'une demi-douzaine de réunions jusqu'au 6 juin.

**28 mai** : manifestation à Paris devant le siège du Medef.

**2 juin** : manifestation à Amiens avec les salariés de Goodyear.

**5 et 6 juin** : signature du pré-accord dans la nuit.

**25 juin** : signature de l'accord officiel sur un bateau Quai de Bercy.

## Après le film

Un accord est trouvé sur le montant des indemnités. Une prime extra-légale de 50.000 euros sera versée à chaque salarié et un congé de mobilité de 24 mois est acquis.

**1er septembre 2009** : six des sept ouvriers de l'usine Continental de Clairoix, dans l'Oise, ont été condamnés à des peines de prison avec sursis, allant de trois à cinq mois, pour « dégradation de biens appartenant à l'État » (sous-préfecture de Compiègne).

**5 octobre 2009** : Continental annonce la rupture des négociations de reprise de l'usine de Clairoix par le groupe MAG basé à Dubaï.

**5 février 2010** : La cour d'appel d'Amiens a allégué les peines des ouvriers condamnés le 1er **Septembre 2009** : amendes comprises entre 2.000 et 4.000 euros. La prison avec sursis n'est plus à l'ordre du jour.

**29 mars 2010** : Obligée légalement de faire des propositions de reclassement, Continental propose aux salariés de l'usine de Clairoix de se délocaliser en Tunisie pour un salaire de... 137 euros brut par mois.

**14 février 2013** : le tribunal administratif d'Amiens prend une décision historique en annulant les licenciements de 22 anciens salariés protégés (dont Xavier Mathieu), pour « absence de réel motif économique ».

**26-27-28 Février 2013** : Le conseil des prud'hommes de Compiègne examine aujourd'hui le cas de 680 ex-salariés de Continental. Le juge départiteur des prud'hommes rendra son verdict le 30 août 2013.





# Entretien avec **Xavier Mathieu**



## **Pouvez-vous nous résumer la situation des « Conti » après le film (juin 2009) ?**

Il y a d'abord eu des poursuites judiciaires contre sept d'entre nous, avec des condamnations en septembre 2009 de 2 à 5 mois de prison avec sursis pour six d'entre nous. Puis la condamnation a été ramenée à des amendes de 2000 à 4000 euros par la cour d'appel D'Amiens.

En janvier 2012, procès pour refus de prélèvement d'A.D.N. mais acquitté en première instance, je suis condamné à 1350 euros d'amende soit ce qu'avait demandé le procureur (« entre 1200 et 1500 euros d'amende »).

14-15 février 2013, le Tribunal Administratif d'Amiens a annulé le licenciement des délégués pour cause de « motifs économiques inexistantes ». Le Rapporteur public a contesté les chiffres de la direction avec les documents de la direction !

## **Quelles perspectives avez-vous après ce jugement ?**

C'était important pour les 700 ouvriers qui poursuivaient Continental aux Prudhommes pour invalidité des motifs économiques invoqués pour leur licenciement.

Moins de quinze jours après l'annulation du Tribunal Administratif, les 26, 27 et 28 février avait lieu ces audiences aux Prudhommes. Le rendu est prévu pour le 30 Août. Ce type de procès peuvent durer entre 4 et 6 ans. On ne peut rien attendre maintenant. Il aurait fallu pouvoir contester cette décision avant le licenciement. La loi devrait permettre de contester le motif économique avant la fermeture.

Continental a fait un milliard et demi de bénéfices depuis la fermeture en 2009. En fait, plusieurs milliards si l'on tient compte des dettes qu'ils ont remboursées dans la période. La production a augmenté. Il n'y avait aucune raison économique pour fermer la boîte.

Les chiffres que Continental a fourni étaient des évaluations destinées à justifier les mesures de fermeture. Cela a été bien mis en évidence par le Rapporteur au Tribunal Administratif.

## **Une question plus personnelle, comment réagit-on en se voyant filmer par des caméras et devenir un personnage médiatique ?**

Je n'en avais pas vraiment conscience. Je suis en train de me rendre compte qu'en

fait, depuis quatre ans, ma vie ne m'appartient plus, et, pour moi, il est temps que je me retrouve. Il me faut retrouver les plaisirs de la vie comme aller à la pêche. Je suis devenu un symbole. Je n'étais pas un leader mais un porte-parole. Que les Conti aient été un exemple, je veux bien mais ce serait bien si c'était pour développer des luttes... Au départ, j'ai lutté pour moi-même, le groupe ne me doit rien. Tous les ouvriers sont importants dans un conflit. Personne ne peut faire un pneu sans l'autre. C'est le collectif des ouvriers de Conti qui a agi. Pour faire un pneu ou mener une lutte, il faut être en collectif.

Roland, lui, n'a travaillé que pour les autres. Lui, c'est vraiment l'abnégation....

Depuis, je n'ai eu aucune offre d'emploi dans l'industrie. Le métier de comédien est le seul où on m'a proposé quelque chose. Un métier si précaire et pourtant c'est la seule offre d'emploi.

*Entretien avec Jacques Choukroun pour Les films des deux rives*

# Code du travail à la sauce

## « socialiste » et patronale...

**C**ontinental, PSA, Goodyear, Fralib, ArcelorMittal, Sanofi... On ne compte plus, aujourd'hui en France, les plans dits « sociaux » qui menacent les emplois de dizaines de milliers de travailleurs. Les luttes sont là, la radicalisation est aussi souvent au rendez-vous, les solidarités interprofessionnelles resurgissent, et certains de ces combats sociaux deviennent les « symboles » d'une France du travail qui se soulève pour refuser la fatalité capitaliste.

Mais les attaques contre les travailleurs, menées par un patronat fermement épaulé par le gouvernement socialiste, ne se limitent pas au seul cadre de l'entreprise. Depuis le 11 janvier dernier, c'est le Code du travail lui-même qui s'est vu durement attaqué par cette sinistre, mais historique, coalition. Cette attaque porte le nom, hypocrite et cynique, d'« accord pour la sécurisation de l'emploi ». Fruit de négociations vouées dès le départ à l'échec pour les travailleurs, il a été ratifié – sous l'égide du gouvernement, qui s'est empressé de le transposer en loi – par le Medef (qui, depuis, jubile), la CFDT (qui cherche une place au côté du président), la CFTC et la CGC (lesquelles ne pensent qu'à sauver leurs fesses vis-à-vis de la représentativité). Seules la CGT et FO, présentes aux négociations, ont refusé d'apposer leur signature au bas de cet accord scélérat qui dresse un trône à la flexibilité dans le monde du travail.

Désormais, grâce à ces négociations « historiques » (sic !), les salariés se voient dans l'obligation, sous peine de licenciement, d'accepter une mobilité interne à l'entreprise sans limite nationale garantie. Les salaires pourront être baissés pour une durée de deux ans, durée qui vaut aussi pour les modi-

fications d'horaires. Quant aux procédures de licenciements et de plan social, elles pourront désormais se faire par un simple document validé par la direction du travail (une simple consultation de principe du CE suffira, même si son avis est négatif) ! Parallèlement, un nouveau type de contrat de travail voit le jour, flexible comme jamais et généralisant la précarité : le CDI dit « intermittent », un contrat à durée indéterminée composé de périodes de travail et de périodes de chômage ! Côté justice, le délai pour saisir les prud'hommes passe de cinq à deux ans pour les licenciements, et de cinq à trois ans pour les salaires. Des indemnités plafond seront également instaurées, permettant aux patrons d'échapper à une peine proportionnelle à leur méfait...

Non content de poignarder ainsi le Code du travail, l'État « socialiste » s'apprête aussi à

alléger les cotisations patronales à hauteur de... 20 milliards d'euros ! Et s'il donne ainsi aux riches, ce n'est bien sûr pas sans prendre aux plus pauvres, notamment en prévoyant l'imposition... des allocations !

Autrement dit, sous prétexte de « s'adapter à la crise », le patronat pourra désormais licencier bien plus facilement et piocher dans une réserve abondante de main-d'œuvre précaire, tout en se voyant accorder de précieux cadeaux de la part du gouvernement. Les salariés, eux, n'auront qu'à travailler. Et, bien sûr, en fermant leur gueule.

Guillaume  
Groupe Salvador-Seguí  
de la Fédération anarchiste





# Quand les loups de « gauche » et de droite hurlent contre *l'amnistie sociale*

Une fois n'est pas coutume, saluons une proposition de loi présentée par les sénateurs communistes (et adoptée le 27 février au Sénat). De quoi s'agit-il ? « D'amnistier les faits commis à l'occasion de mouvements sociaux et d'activités syndicales ou revendicatives, ainsi que les faits commis à l'occasion de conflits du travail en tant qu'ils constituent des fautes passibles de sanctions disciplinaires, ou qu'ils sont susceptibles d'être retenus comme motifs de sanctions prononcées par un employeur. » Si le Sénat a accepté – de justesse – cette proposition (174 voix contre 171), le texte définitif devra être présenté à l'Assemblée nationale le 16 mai prochain. Mais, déjà, les loups hurlent avec les loups. À droite, par exemple, avec un Éric Woerth qui s'était fait discret depuis ses démêlés judiciaires, et qui déclare voir dans cette amnistie « un chèque en blanc à la violence, alors que souffle dans le pays un vent de colère considérable » (il serait intéressant d'analyser les causes de ce vent de colère). Réaction aussi de Laurence Parisot, la

patronne des patrons, qui, elle, y voit un « appel à encourager la destruction et le cassage, et un obstacle au dialogue social » (sans doute entend-t-elle, par dialogue social, la flexi-précarité qu'elle veut imposer aux travailleurs avec la complicité de certains syndicats).

Les médias, quant à eux, ne sont pas en reste, avec Le Figaro titrant en gros : « Syndicalistes casseurs. » Mais la palme revient à France culture (radio de référence !) avec le ci-devant Philippe Manière et sa chronique Les Idées claires (un comble !) au cours de laquelle, le 5 mars dernier, il a pleurniché pendant trois minutes sur cette amnistie « indigne d'un pays civilisé », car si on laisse faire « demain ce sera la jungle ».

À gauche on se ressaisit déjà : Michel Sapin, ministre du Travail, précise : « Nous avons fait attention à ce que les délits les plus graves ne puissent pas être amnistiés. » Quant à Manuel Valls, il ne pouvait évidemment qu'être « sceptique, car il croit aux exigences du dialogue social, mûr, responsable dans une démocratie. C'est ça au fond qui permet de lutter pour l'emploi ». Ah bon ? Comme pour les Conti, les Fralib, les travailleurs de PSA, de Florange et d'ailleurs ? Qui sont donc les véritables casseurs, si ce n'est toute cette voyoucratie patronale ? Les amendements socialistes ont rayé de la loi les faits commis par les mouvements associatifs liés à la santé, l'éducation, l'environnement ainsi que par les militants qui se battent pour les droits des migrants. Mais que patrons et dirigeants se méfient : le jour viendra où les travailleurs leur présenteront la facture.



Ramón  
Groupe Salvador-Seguí  
de la Fédération anarchiste

# Qu'est-ce que l'anarcho-syndicalisme ?

« [...] L'anarcho-syndicalisme n'est pas une doctrine. C'est la conjonction d'une doctrine déterminée et d'une tactique syndicale également déterminée. Le syndicalisme révolutionnaire, tel que nous le connaissons en France avant la guerre, fut créé, pour ainsi dire, et développé par des militants anarchistes, par Pelloutier, par Griffuelles, par Pouget. Mais, dès son avènement, ses créateurs et propagandistes, ses militants voulurent entourer ce mouvement d'une muraille de neutralisme absolu à l'égard de toute idéologie politique ou philosophique. Rappelons-nous les termes de la charte d'Amiens.

Mais la lutte de classes ne peut avoir de valeur positive que si elle est constructive dans ses aspirations. Il fallait donc donner à cette lutte un programme minimum de revendications partielles du présent. L'anarcho-syndicalisme est précisément né de cette nécessité, que les anarchistes ont fini par comprendre, d'ajouter au programme du jour un programme social qui engloberait toute la vie économique et sociale d'un peuple. La Grande Guerre balaya la charte du neutralisme syndical. Et la scission au sein de la Première Internationale entre Marx et Bakounine eut son écho – à la distance de presque un

demi-siècle – dans la scission historique inévitable au sein du mouvement ouvrier international d'après-guerre. Contre la politique de l'asservissement du mouvement ouvrier aux exigences de partis politiques dénommés « ouvriers », un nouveau mouvement, basé sur l'action directe des masses, en dehors et contre tous les partis politiques, surgissait des cendres encore fumantes de la guerre de 1914-1918. L'anarcho-syndicalisme réalisant la seule conjonction de forces et d'éléments capable de garantir à la classe ouvrière et paysanne sa complète indépendance et son droit inéluctable à l'initiative révolutionnaire dans toutes les manifestations d'une lutte sans merci contre le capitalisme et l'État, et sans réédification. [...] »

**Alexandre Shapiro**

Extrait de sa préface au Rapport de Pierre Besnard au Congrès anarchiste international de 1937

## OFFRE DÉCOUVERTE 3 NUMÉROS



Directeur de publication :  
Bernard Touchais - Commission paritaire  
n° 0614 C 80740 - Imprimerie 3A (Paris)  
Dépot légal 44145 - 1<sup>er</sup> trimestre 1977  
Routage 205 - EDRB -  
Crédits photographiques :  
A. Dumontier, P. Deschepper, J. Palteau



FRANCE (+ DOM TOM) ET ÉTRANGER

3 mois 12 n° hebdos + 1 n° hors série + les suppléments gratuits 25 € ○  
6 mois 18 n° hebdos + 2/3 n° hors série + les suppléments gratuits 50 € ○  
1 an 35 n° hebdos + 5/6 n° hors série + les suppléments gratuits 75 € ○

Offre découverte Gratuite  1 an de soutien 95 € ☺  
3 numéros

Abonnement étranger: les chèques tirés sur des banques hors France subissant une taxe bancaire exorbitante (plus de 15 €), nous vous demandons d'effectuer vos paiements par virement bancaire international (voir plus bas).

Pour les chômeurs/chômeuses, 50 % de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine.

- Chèque
- Virement bancaire (IBAN FR 76 4255 9000 0621 0076 4820 363 / BIC CCOPFRPPXXX)

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_  
Pays \_\_\_\_\_

**Bulletin à remplir et à renvoyer, accompagné de votre règlement, à :**  
**Les Publications libertaires, c/o Maison des passages, 44 rue Saint-Georges, 69005 Lyon**  
**Abonnement en ligne : [www.monde-libertaire.fr/](http://www.monde-libertaire.fr/)**